

DU Sciences criminelles (DUSC)



Durée
150 heures



Composante
Faculté de droit,
d'économie
et de gestion,
Direction de
la formation
continue

Présentation

Le diplôme d'université sciences criminelles (DUSC) offre des enseignements en droit pénal et dans plusieurs autres branches des sciences criminelles (criminologie, psychiatrie criminelle, psychologie criminelle, médecine légale, police technique et scientifique).

Ouverte aussi bien aux étudiants qu'aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle, cette formation se distingue par le fait d'être dispensée sous la forme de l'e-learning.

Elle est de plus accessible à la carte pour répondre à des besoins précis de montée en compétence.

Cette formation est inscrite au catalogue de la formation continue des magistrats de l'École Nationale de la Magistrature.

Candidature en ligne **jusqu'au 29 juin** (liens de candidature ci-dessous) :

Vous êtes étudiant ? [cliquez ici](#)

Vous êtes professionnel ou demandeur d'emploi ?
(Inscriptions closes)

Objectifs

Le DUSC a pour objectif d'apporter aux étudiants préparant un concours ou qui s'intéressent à l'étude des sciences criminelles, ainsi qu'aux professionnels intervenant dans le domaine pénal, une connaissance transversale du phénomène criminel (historique, juridique, psychiatrique, psychologique, médicale et scientifique), dans le but de mieux définir et comprendre ce phénomène, ainsi que les réponses que lui apporte le corps social.

Cette connaissance transversale du phénomène criminel permettra à chacun de situer son action dans le cadre global de la réponse du corps social au phénomène criminel et d'interagir avec les autres professionnels.

Admission

Conditions d'accès

* Être titulaire d'un diplôme Bac+2

- * Ou à défaut, présenter lors de la candidature une expérience ou un projet professionnel en lien avec le diplôme.

Modalités d'inscription

Candidature en ligne du 24 avril au 1er juin 2021 :

Vous êtes étudiant ?

Vous êtes professionnel ou demandeur d'emploi ?

Public cible

- * Étudiants (droit, médecine ou sciences sociales)
- * Magistrats, avocats, fonctionnaires de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de l'Administration pénitentiaire (SPIP notamment)
- * Fonctionnaires de la Police nationale et militaires de la Gendarmerie nationale
- * Médecins (notamment médecins légistes et psychiatres)
- * Psychologues
- * Tout professionnel exerçant les fonctions d'expert près les juridictions de l'ordre judiciaire et susceptible d'exécuter sa mission en matière pénale.

Droits de scolarité

- * Formation initiale : 250 euros + droits universitaires
- * Formation continue :
 - * 3 500 euros + droits universitaires (financement par un organisme tiers).
 - * Pour les financements individuels, les magistrats et les inscriptions au module : nous consulter. Modules non capitalisables.

Les magistrats souhaitant suivre les enseignements du diplôme dans le cadre de la formation continue des magistrats doivent s'inscrire directement auprès de l'École

nationale de la magistrature, Direction Formation continue, 8 rue Chanoinesse, 75004 Paris Cedex [🔗 https://formation.enm.justice.fr](https://formation.enm.justice.fr)

En cas de financement par un organisme tiers, déposer son dossier 3 mois avant (CIF, plan de formation).

Les coûts sont forfaitaires exonérés de TVA.

Infos pratiques

Contacts

Lionel Ascensi

✉ lionel.ascensi@univ-angers.fr

Caroline Duparc

✉ caroline.duparc@univ-angers.fr

Alexandra Hervé

☎ 02 41 96 21 11

✉ alexandra.herve@univ-angers.fr